

1

Anwesend / Présents: Joé Nilles, Suzette Seyler-Grommes, Daniel Scharff, Guy Adehm, Carlo Bentner, Raoul Scholtes, Jean Schoos, Marc Wintersdorf
Entschuldigt abwesend / Absence excusée: ./.
Gemeindesekretär / Secrétaire communal: Claude Oé
Leiter des technischen Dienstes / Chef du service technique: Claude Wagner
Sitzungsbeginn / Début de la séance : 16h00
Zuhörer / Auditeurs: ./.
Presse: ./.

02.02.2022

SITZUNG VOM MITTWOCH | SÉANCE DU MERCREDI

Rathaus (deutsche Version) | Mairie ([version française voir p.7](#))

1. Die Abschlusskonten des Schöffenrates und der Gemeindereinernehmerin des Jahres 2020 werden einstimmig gutgeheißen. Die Konten werden mit einem Überschuss von 4.611.133,12 € abgeschlossen.

Boni 2019	8.094.329,42 €
Ordinäre Einnahmen	7.205.439,62 €
Außerordentliche Einnahmen	285.750,75 €
Total der Einnahmen	15.585.519,90 €
Ordinäre Ausgaben	4.729.308,17 €
Außerordentliche Ausgaben	6.245.078,51 €
Total der Ausgaben	10.974.386,68 €
Boni 2020	4.611.133,12 €

2. Der Club Senior „An der Loupescht“ des roten Kreuzes, mit Sitz in Eschweiler wird von der Gesellschaft „Doheem versuergt“ verwaltet und finanziell vom Familienministerium unterstützt. Das Netz der „Club Senior“ organisiert landesweit Aktivitäten aller Art für Personen über 50 Jahre. Die Gemeinden Junglinster, Consdorf, Bech, Betzdorf und Waldbilling sind Mitglied im Club Senior „An der Loupescht“.
 Nach eingehender Diskussion entscheidet der Gemeinderat einstimmig diesem Club Senior beizutreten.

3. Seit dem Jahr 2012 beteiligt sich die Gemeinde Berdorf finanziell am Night Rider – Dienst der Firma Sales-Lentz. Auf Basis einer Jahres oder Halbjahreskarte („night-card“), konnte der Nutzer zu einem verbilligten Tarif den Night Rider nutzen.
 Am Anfang war die Resonanz in Bezug auf diesen Dienst in der Gemeinde relativ mittelmäßig, was sich in den Jahren danach eher verschlechterte. Seit drei Jahre lag keine Anfrage für eine Night-Card mehr vor. Hinzu kam der Anstieg der Kosten des Dienstes für die Gemeinde.
 Aufgrund einer den Räten vorliegenden Bilanz der Kosten- und Nutzenrechnung schlägt der Schöffenrat vor, den Kontrakt mit besagter Firma zum Jahresende, also spätestens vor dem 1. Oktober 2022, zu kündigen. Einstimmig wird dieser Vorschlag angenommen.

4. Auf Grund des Wassergesetzes vom 19. Dezember 2008, wurde das Projekt eines großherzoglichen Reglements für die Wasserschutzzonen der Quellenfassungen Felsbuch 1,2 und 4 sowie Weissenberg 1 bis 4, welche sich auf den Gebieten der Gemeinden Berdorf und Echternach befinden, ausgearbeitet. Gemäß den Bestimmungen von Artikel 44 des Gesetzes, konnten die Bürger die dementsprechenden Dokumente vom 27. Dezember 2021 bis zum 26. Januar 2022 begutachten und ihre Einwände an den Schöffenrat weiterleiten.

Nach Ablauf dieser Periode waren jedoch keine Einwände beim Schöffenrat eingegangen.

Zusätzlich hat der Gemeinderat die Möglichkeit seine eigene Stellungnahme zum Text abzugeben.

Es entwickelt sich eine Diskussion über einen provisorischen Entwurf einer Stellungnahme, welche vom technischen Dienst ausgearbeitet wurde. Schlussendlich einigen sich die Räte auf einen Text welcher als Anhang zu diesem Sitzungsbericht nachzulesen ist (in französischer Sprache).

5. Einstimmige Genehmigung einer weiteren jährlichen Zuwendung an eine lokale Vereinigung:

Chorale mixte Berdorf 2.200 €

6. Der Gemeinderat nimmt Kenntnis der Statuten der neuen Vereinigung Rock Jumpers Berdorf asbl.

Diese promoviert und praktiziert den Mountainbike Sport in der Gemeinde Berdorf.

7. Informationen an die Räte:

-
- Die nächste Sitzung des Gemeinderates findet am Mittwoch den 30. März 2022 um 16 Uhr statt.
 - Eine Arbeitssitzung zum Thema PAG (Allgemeiner Bebauungsplan) der Gemeinde wird auf den 23. Februar 2022 um 16 Uhr festgelegt.
 - Am 16. März 2022 um 19 Uhr findet im Kulturzentrum „A Schmadds“ eine Informationsversammlung in Form eines Workshops zum Thema PAG für alle interessierten Bürger der Gemeinde statt.
 - Für den freien Posten des Gärtners hat der Schöffenrat Herrn Claude Bartz aus Befort eingestellt. Er tritt am 1. April 2022 seine Stelle an.
 - Der Bürgermeister informiert die Räte über die Kündigung von Frau Sandy Moulin als Verwalterin der Aquatower a.s.b.l. und dies ab dem 1. April 2022. Diese ASBL sucht aktuell einen Ersatz für den freien Posten.
 - Der Bürgermeister erklärt den Räten die Entscheidung des Schöffensrates, warum die Möglichkeit organischen Abfall im technischen Atelier am Samstag abzugeben, abgeschafft wurde. Fortan wird dieser Dienst wie bisher während den normalen Arbeitszeiten, nach Vereinbarung eines Termins, garantiert. Zudem kann man am Montag bis 19 Uhr seine organischen Abfälle abliefern und es bleibt natürlich die Gratisabgabe im Recyclingcenter in Junglinster bestehen.

- Der Bürgermeister informiert die Räte über die Prozedur welche vorgesehen ist um die Einführung einer Kurtaxe für touristische Gäste in der Region Müllerthal zu diskutieren und umzusetzen. Leider kamen auf Grund der Entscheidung der Stadt Echternach, welche schon eine solche Taxe reglementiert hat, und dem dementsprechenden Zeitungsartikel, Gerüchte und Missverständnisse auf, welche er mit seinen Erläuterungen widerlegen möchte.

Fragen und Anregungen der Räte:

Rat Raoul Scholtes

- betreffend die Organisation der „Grouss Botz“ dieses Jahres am 26. März 2022, schlägt die Umweltkommission vor, wegen der Einschränkungen der Pandemie, wie im letzten Jahr, die Teilnehmer mit einem Essen- und Getränke Bon zu belohnen, welche sie in den Restaurants der Gemeinde einlösen könnten.

@ Der Schöfferrat ist der Meinung, dass nichts dagegen spricht den Teilnehmern einen Eintopf oder Grillspezialitäten auf dem Festplatz im „Maartbësch“ anzubieten. Dies anstelle des Bons. Nach einer kurzen Diskussion einigen sich die Räte darauf den Vorschlag des Eintopfs zurückzubehalten.

Rat Guy Adehm

- fragt sich warum an der Bushaltestelle neben der Tankstelle in Bollendorf-Pont, keine Verglasung mehr im Bushäuschen besteht.

@ Man hat direkt keine Kenntnis hierüber, wird dies jedoch kontrollieren

P.C.: Anhand der Kontrolle durch den technischen Dienst am Tag danach, konnte festgestellt werde, dass in keinem der Bushäuschen in Bollendorf-Pont, die Verglasung fehlt.

- bittet darum die letzten Geschwindigkeitsmessungen in der Straße „Gruuswiss“ in Bollendorf-Pont vorgelegt zu bekommen

@ dies wird den Räten noch in der Sitzung über den vorhandenen Bildschirm gezeigt

- macht sich Gedanken darüber, ob der Schöfferrat sich schon mit der in den nächsten Jahren anstehenden Pensionierung einiger Beamten der Gemeindeverwaltung beschäftigt hat.

@ betreffend den Fall des Gemeindewegewärters hat dieser sich schon bei der Pensionskasse über die Möglichkeiten einer Pensionierung informiert. Dies kann jedoch erst frühestens in zwei Jahren der Fall sein.

Der Gemeindesekretär plant vorerst bis 63 Jahre im Amt zu bleiben, dies wenn die Arbeitsumstände und seine Gesundheit es erlauben,

Dieser gibt den Räten zusätzlich Informationen betreffend ein Gesetzesprojekt welches aktuell im Innenministerium ausgearbeitet wird und eine Umstrukturierung der Posten mit Verantwortung in den Gemeindeverwaltungen vorsieht. So ist vorgesehen für die Gemeinden und Syndikate die Posten eines Verwaltungschefs (oder auch

Generalkoordinator oder Generaldirektor) und eines juristischen Beraters zu schaffen. Im Prinzip wird der Posten des Gemeindesekretärs abgeschafft.

Auf Basis dieses Texts, der noch vor den nächsten Gemeindewahlen umgesetzt werden soll, kann man dann über die passenden Lösungen für das Ersetzen des Gemeindesekretärs sprechen.

Ende der Sitzung gegen 17:50 Uhr

//////////////////////////////////// version française //////////////////////////////////////

Mairie

1. Le compte administratif du collège échevinal et le compte de gestion de la receveuse de l'exercice 2020 de la commune sont approuvés à l'unanimité des voix. Les comptes sont arrêtés avec un excédent de 4.611.133,12 €.

Boni du compte 2019	8.094.329,42 €
Recettes ordinaires	7.205.439,62 €
Recettes extraordinaires	285.750,75 €
Total des recettes	15.585.519,90 €
Dépenses ordinaires	4.729.308,17 €
Dépenses extraordinaires	6.245.078,51 €
Total des dépenses	10.974.386,68 €
<hr/>	
Boni 2020	4.611.133,12 €

2. Le Club Senior „An der Loupescht“ de la Croix Rouge, avec siège à Eschweiler est géré par l'association «Doheem versuergt» et soutenu financièrement par le ministère de la famille. Le réseau des clubs seniors au Luxembourg organise des activités multiples pour toute personne à partir de l'âge de 50 ans. Les communes de Junglinster, Consdorf, Bech, Betzdorf et Waldbillig sont déjà membre du Club Senior « An der Loupescht ».

Après discussion, le conseil communal décide à l'unanimité de lancer la procédure d'adhésion au club senior précité.

3. Depuis l'année 2012 la commune de Berdorf participe financièrement au service Night Rider. Sur base d'une carte annuelle ou semestrielle (night-card) achetée auprès de la commune, l'utilisateur profite d'un tarif réduit pour le service « night rider ».

Avec une résonance médiocre au début, l'attractivité du service a même diminuée, bien que les frais de la commune ont augmenté progressivement. Sur base d'un bilan du service, le collège des bourgmestre et échevins soumet à la discussion du conseil communal la résiliation du contrat de collaboration avec Sales Lenz pour ce service à la fin de l'année en cours, donc avant le 1er octobre. La proposition est acceptée unanimement.

4. Sur base de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, des projets de règlement grand-ducaux ont été établis sur base des dossiers de délimitation des zones de protection pour les captages Felsbuch 1, 2 et 4 et Weissenberg 1 à 4 situées sur les territoires de la commune de Berdorf et de la ville d'Echternach. Conformément aux dispositions de l'article 44 de la loi précitée, les dossiers y relatifs ont été déposés à la maison communale pendant trente jours du 27 décembre 2021 jusqu'au 26 janvier 2022. Les objections contre le projet ont pu être adressées au collège des bourgmestre et échevins pendant ce délai. Mais

aucun dossier de réclamation n'a été soumis pour avis au collège échevinal dans le délai prescrit.

Le conseil communal est invité à donner son propre avis sur le projet de règlement grand-ducal.

Il est lancé une discussion sur base d'une ébauche d'avis préparée par le service technique. Finalement les conseillers se mettent unanimement d'accord pour un texte lequel est annexé au rapport de la présente séance.

5. Adoption unanime d'un subside pour une association locale à savoir:
 Chorale mixte Berdorf 2.200 €

6. Le conseil communal prend connaissance du dépôt des statuts de l'association Rock Jumpers Berdorf asbl.
 L'objet de l'association est la pratique et la promotion du sport Mountainbike - VTT dans la commune de Berdorf.

7. Informations aux conseillers :

- Fixation de la date de la prochaine séance du conseil communal au mercredi 30 mars à 16 heures
- Fixation d'une date pour une réunion de travail du conseil communal au mercredi 23 février 2022 à 16 heures avec comme sujet le PAG (plan d'aménagement général) de la commune;
- Le 16 mars 2022 à 19h00 aura lieu au Centre Culturel «A Schmadds», une séance d'information et de discussion publique, sous forme de Workshop, avec comme sujet le plan d'aménagement général de la commune;
- Le collège des bourgmestre et échevins vient d'engager sur le poste vacant du jardinier, Monsieur Claude Bartz de Beaufort et ceci à partir du 1er avril 2022;
- Le bourgmestre informe les conseillers sur la démission de Madame Sandy Moulin comme gestionnaire de l'Aquatower a.s.b.l. et ceci à partir du 1er avril 2022. L'asbl est en train de chercher un remplaçant pour le poste vacant;
- Le bourgmestre fournit des explications sur la raison de la décision du collège des bourgmestre et échevins d'arrêter le service de dépôt des déchets organiques à l'atelier technique les samedis après-midi. Ce dépôt restera toujours possible, à part du dépôt gratuit au centre de recyclage Junglinster, toute la semaine pendant les heures d'ouverture normales de l'atelier technique sur rendez-vous et le lundi jusqu'à 19 heures;
- Le bourgmestre informe les conseillers sur la procédure prévue pour discuter et mettre en œuvre l'introduction d'une taxe de séjour pour les hôtes touristiques de la région du Mullerthal. Il tient à rectifier les rumeurs et malentendus qui circulent dans la région sur ce sujet, basées surtout sur le fait que la ville d'Echternach vient déjà de régler une telle taxe et l'article apparu dans un journal luxembourgeois sur ce sujet;

Questions et suggestions des conseillers

Le conseiller Raoul Scholtes

- concernant l'organisation de la «Grouss Botz» cette année à la date du 26 mars 2022, la commission de l'Environnement, à cause des

restrictions de la pandémie, propose de récompenser les participants, comme l'année dernière, à l'aide de bons de consommation qui pourraient être utilisés dans les restaurants de la commune.

@ Le collège des bourgmestre et échevins est d'avis que rien ne s'oppose à l'idée d'offrir aux participants un pot-au-feu ou une grillade sur la place de fête publique au centre récréatif «Maartbësch» au lieu d'un bon de consommation. Après discussion les conseillers se prononcent pour la proposition d'offrir un pot-au-feu.

Le conseiller Guy Adehm

- se demande pourquoi dans l'arrêt de bus près de la station de pompage à Bollendorf-Pont, il n'y a plus de vitres ?

® On n'a pas de connaissance de ce fait, mais on va le contrôler;

P.S. Après contrôle par le service technique le jour après, il n'a pu que constater que dans tous les arrêts de bus à Bollendorf-Pont, les vitres sont encore intactes;

- demande s'il est possible d'obtenir les derniers mesurages de la vitesse dans la rue «Gruuswiss» à Bollendorf-Pont.

® Séance tenante, ces informations sont projetées à l'écran.

- se demande si le collège des bourgmestre et échevins s'est déjà occupé avec la question de la mise en retraite future et proche de l'un ou l'autre fonctionnaire de la commune.

® pour le cas du cantonnier communal p.ex. ce dernier vient de solliciter des informations auprès de la Caisse de Pension à quel moment il peut entrer en retraite (au plus tôt dans deux ans);

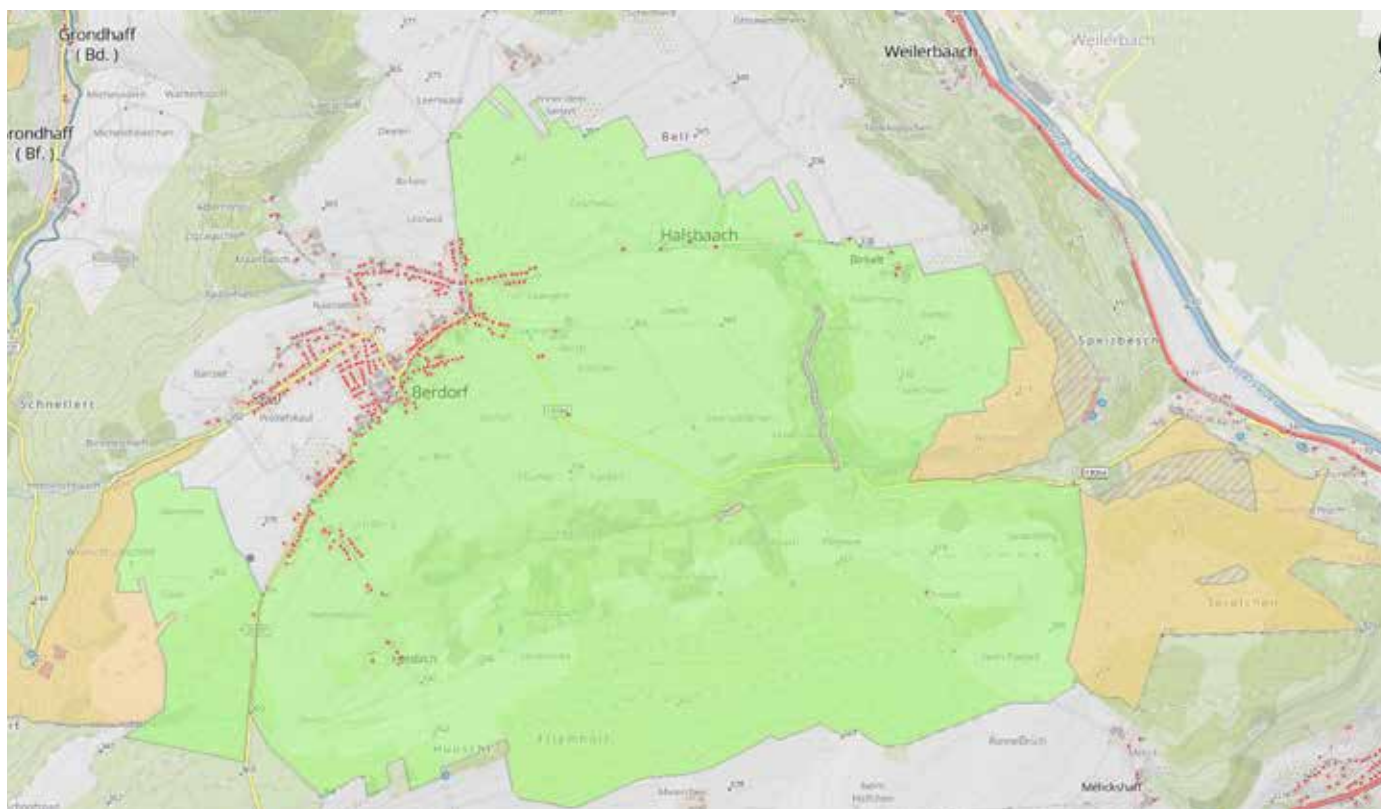
Pour le cas du secrétaire communal, celui envisage de rester au moins jusqu'à l'âge de 63 ans dans sa fonction, sous condition que les conditions de travail et son état de santé le permettront.

Le dénommé livre également des informations concernant un projet de loi préparé par le ministère de l'Intérieur prévoyant une réorganisation des postes à haute responsabilité dans la commune avec la création d'un poste de chef d'administration (ou bien coordinateur général ou directeur général) et d'un conseiller légal dans les communes et syndicats de communes et l'abolition de la fonction de secrétaire communal. Sur base de ce texte, qui est prévu d'être voté avant les élections communales de l'année prochaine, on pourra discuter de nouvelles solutions pour garantir un remplacement approprié du secrétaire communal;

Fin de la séance vers 17:45 heures

Avis officiel de la commune de Berdorf concernant le projet de règlement grand-ducal portant création de zones de protection autour des captages d'eau souterraine Felsbuch 1, Felsbuch 2, Felsbuch 2b, Felsbuch 4, Felsbuch 5, Weissenberg 2, Weissenberg 3 et Weissenberg 4 situées sur les territoires des communes de Berdorf et d'Echternach:

(Séance du conseil communal du 2 février 2022 point 4)



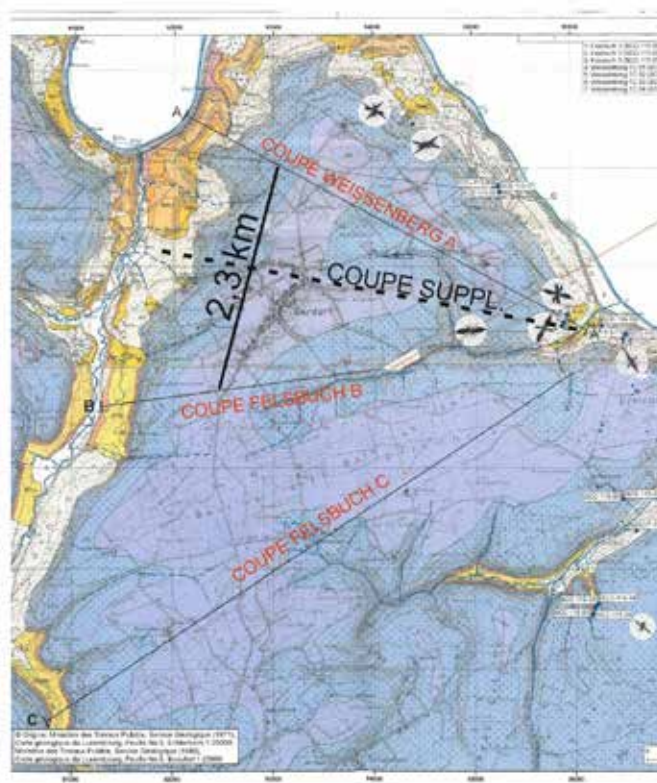
1. Etendue des zones de protection:

Le conseil communal de Berdorf s'étonne de l'importante étendue des zones de protection autour des captages Felsbuch et Weissenberg qui couvre beaucoup plus que la moitié de la localité de Berdorf.

Le conseil communal constate que l'étendue proposée et les multiples conditions inscrites dans le projet de règlement grand-ducal portant création de zones de protection autour des captages Felsbuch et Weissenberg entraînent des restrictions remarquables pour les propriétaires publiques et privés ainsi que pour le secteur de l'agriculture.

L'étendue projetée des zones de protection du projet de règlement grand-ducal se base sur une étude hydrogéologique et de gestion d'eau réalisée par le bureau d'études Best pour le compte de la Ville d' Echternach et l'administration de la gestion de l'eau. Le conseil communal souligne l'incomplétude de ce rapport en ce qui concerne les coupes géologiques représentées. L'étude ne contient en effet que des coupes hors agglomération à une très grande distance intermédiaire.

Le conseil communal de Berdorf note que l'étendue projetée des zones de protection touchant l'agglomération proprement dit est donc tout simplement fondée sur une simple hypothèse de déduction, voire d'interpolation entre deux coupes géologiques distantes de 2,3 km.



Le conseil communal juge qu'une coupe supplémentaire à travers la localité (voir esquisse ci-dessus) s'impose afin de prouver le bien-fondé de l'étendue des zones de protection.

Le conseil communal regrette que la commune de Berdorf, sensiblement touchée par les zones de protection projetées, n'ait pas été impliquée plus tôt dans l'élaboration du dossier, à savoir au niveau de la définition des investigations géologiques à entreprendre.

2. Conditions/prescriptions du projet de règlement grand-ducal :

L'article 3-pt. 20 du projet de règlement grand-ducal portant création de zones de protection autour des captages Felsbuch et Weissenberg prescrit que « des contrôles d'étanchéité des réseaux d'eaux usées, d'eaux mixtes, des fosses septiques sont à réaliser au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur du présent règlement, ainsi que tous les cinq ans après le premier contrôle L'exécution des contrôles d'étanchéité incombe aux propriétaire ».

Le conseil communal comprend d'une part l'esprit de cette mesure mais s'oppose d'autre part formellement à une prise en charge financière de cette dernière pour le réseau en sa propriété. Il résulte d'une évaluation grossière du réseau de canalisation de la commune de Berdorf que plusieurs kilomètres de tuyaux (> 3'000 ml) sont touchés par la mesure en question et que les coûts d'inspection peuvent être estimés à un ordre de grandeur de min. 40'000.-€ (et cela à reprise tous les cinq ans). L'inspection visée aurait par conséquent un impact notable et régulier sur le budget de la commune de Berdorf et limiterait fortement la marge de manœuvre financière de la commune.

Le conseil communal est d'avis que ces frais sont à supporter intégralement par le fournisseur d'eau concerné et responsable de la qualité de ses eaux, à savoir la Ville d'Echternach, respectivement par le fond étatique en cause dans le domaine de la protection des eaux souterraines.

Le conseil communal insiste sur un engagement formel de prise en charge financière des coûts engendrés par la mesure prescrite à l'article 3-pt. 20 précitée de la part de la Ville d'Echternach respectivement du fond étatique concerné et demande de rayer la dernière phrase du texte de l'article concerné «L'exécution des contrôles d'étanchéité incombe aux propriétaires».

3. Autorisations «gestion de l'eau» pour toute construction dans les zones:

Le conseil communal note avec préoccupation que toute construction ou transformation privée et publique sur la multitude de terrains sis dans les zones projetées couvrants le territoire de la commune de Berdorf sera soumise à une autorisation supplémentaire en vertu de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau avec approbation du projet de règlement lui soumis pour avis.

Le conseil communal invite le ministère concerné et l'administration concernée d'introduire, si une autorisation s'avère vraiment nécessaire, une procédure simplifiée d'autorisation, voire de déclaration pour ne pas engendrer des délais et frais supplémentaires aux futurs maîtres d'ouvrages dans les zones projetées.

